



Renseignement sur l'antivol du jardin commun

Par **JaneNQ**, le **28/02/2015** à **05:10**

Bonjour,

Nous voulons acheter une appartement avec un petit jardin privé qui donne sur la rue (il appartient aux parties communes, je pense). Il y a un souci : les arbres sont tres bas (50 cm) et il n'est donc pas du tout sécurisé. Pourrions nous faire un panneau de grilles métalliques vertes d'une hauteur comprise entre 1,20 et 1,80 m ou un système d'antivol pour notre jardin, sans demander l'avis des copropriétaires. Pour info, j'ai vu que les voisins de l'autre coté de l'immeuble, ont mis des barrières en bambou, mais il faut savoir que l'autre coté n'est pas visible de la rue comme l'appartement que je voudrais acheter.

Le propriétaire de l'appartement est parti à l'étranger, c'est l'agence immobilière qui s'occupe de cet appartement, c'est difficile pour eux de dire que les copropriétaires vont accepter ou pas.

Donnez moi votre conseil svp.
Merci d'avance?

Par **aguesseau**, le **28/02/2015** à **09:12**

bjr,
si vous acheter ce bien en copropriété, vous devrez pour ce type d'aménagement obtenir l'accord de l'assemblée générale des copropriétaires surtout si ce jardin est une partie

commune mais également si c'est une partie commune à usage privatif.
cdt

Par **moisse**, le **28/02/2015** à **10:15**

Bonsoir,

Avant de demander l'autorisation à l'AG, un petit tour au service "urbanisme" de la commune pour connaître les contraintes de cloture avec la voie publique, dite à l'alignement, ou séparative avec un autre voisin.